

### **Rapport n°23**

#### **Statu di i travagli realizati da a cummissione cunsultativa di i servizii pùblichu locali di annata 2021**

Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par l'article 5 de la Loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 rend obligatoire l'avis de la CCSPL pour l'ensemble des services publics que la ville confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Compte tenu des compétences transférées à la communauté d'agglomération de Bastia et des modes de gestion des services publics communaux, la CCSPL a vocation à examiner les rapports suivants :

- Rapport annuel d'activité 2021 établi par la régie autonome des parcs de stationnement.
- Rapport annuel d'activité 2021 du délégataire de service public de distribution d'électricité.
- Rapport annuel d'activité 2021 du délégataire de service public de distribution de gaz.
- Rapport annuel d'activité 2021 établi par la société OGF, délégataire du service public du crématorium.

## Compte rendu d'activités de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais pour l'année 2021

### 1. Présentation générale

La Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais gère les parcs de stationnement de la Ville de Bastia depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.

La Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais a repris l'exploitation et la gestion du parc du Marché le 11 septembre 2017.

La Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais a ouvert au Public le parc de Stationnement de Gaudin (de fait, l'exploitation et la gestion) le 17 juin 2020.

La capacité actuelle s'établit à 1 758 (parc Saint Nicolas : 536, parc de la Gare : 365, parc de la Citadelle : 382, parc du Marché : 172, parc de Gaudin : 303) emplacements publics répartis sur les 5 parcs : « Saint Nicolas », « de la Gare », « de la Citadelle », « du Marché », et « Gaudin ».

La Régie est administrée par un Conseil d'Exploitation et son fonctionnement est assuré par 21 personnes sous l'autorité d'un directeur (22 personnes au total).

Par délibération « 2020/Juillet/03/06 » du Conseil Municipal de la Ville de BASTIA une augmentation de la tarification sur l'ensemble des prestations a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Pour l'année 2022 les objectifs de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement bastiais sont :**

**Remplacement du matériel type THALES :**

- **Caisses de paiement (parc SAINT NICOLAS (03), de la GARE (03) et de la CITADELLE (02)),**
- **CCTM (37) pour l'ensemble des parcs pour passage au standard HICO avec un renforcement de la sécurité des bandes magnétiques et passage aux tickets avec QR code.**
- **Lecteurs piétons et véhicules (22).**

**Mise en conformité pour « l'accessibilité des personnes à mobilité réduite » du parc Saint Nicolas.**

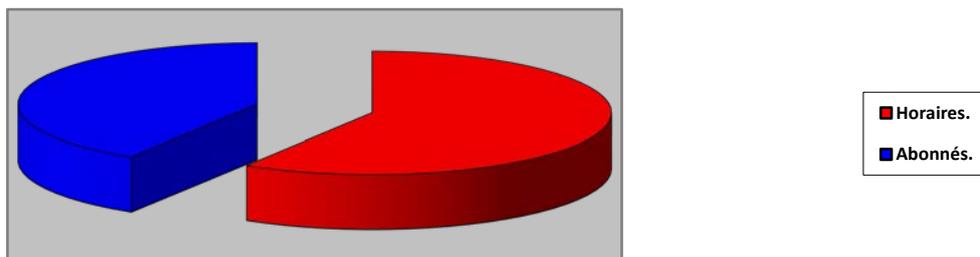
**Remplacement de l'ensemble des moteurs de ventilation du parc SAINT NICOLAS (06).**

### 2. Analyse générale de l'activité pour l'exercice 2021

#### 2.1 Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation de la Régie Autonome sont en augmentation de 26,20 % soit + 558 693,31 € ht par rapport à 2020.

- La recette de la clientèle horaire représente 58,79 % de la recette totale, en augmentation de 41,74 % soit 465 890,45 € ht par rapport à la recette clientèle horaire de l'année 2020.



- L'augmentation de la recette globale de la Régie Autonome est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit 131 777 véhicules de plus par rapport à 2020 (sur les 05 parcs de stationnement : Saint Nicolas, Gare, Citadelle, Marché et le parc de stationnement de Gaudin (ce parc a été exploité sur l'ensemble de l'année 2021 contrairement à l'année 2020 où il n'a été qu'exploité qu'à partir du 17 juin 2020), d'autre part, la « CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

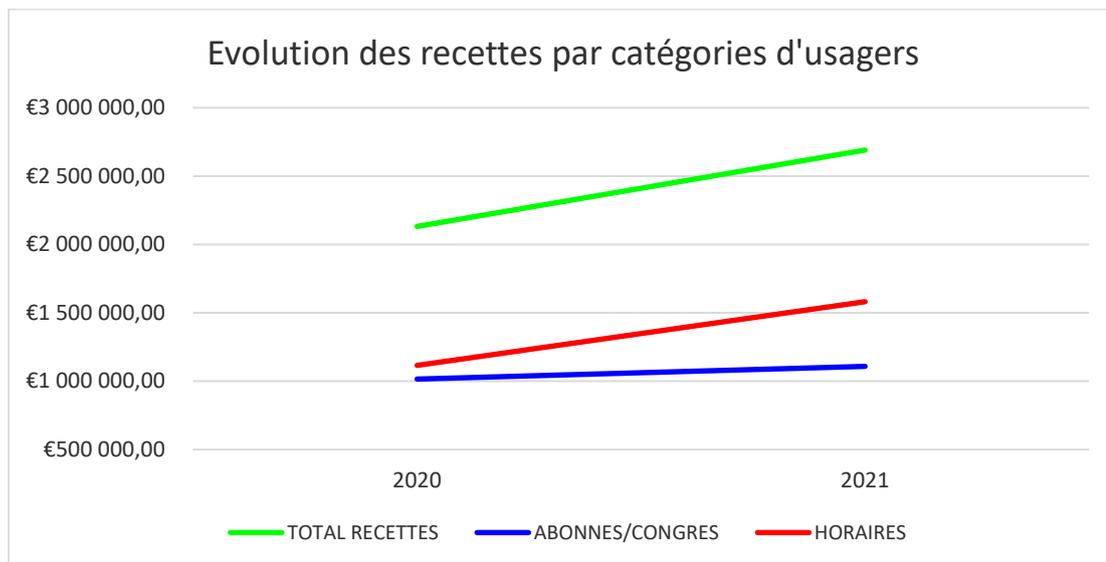
- La recette « abonnés/Congrès » est supérieure de 9,13 % par rapport à celle de 2020.

Cela est essentiellement dû à l'exploitation sur l'ensemble de l'année 2021 du parc de stationnement de Gaudin alors que pour l'année 2020 il n'avait été exploité qu'à partir du 17 juin.

- Il est à signaler que pour l'année 2021, 118 467 véhicules « horaires » (soit 24,82 % du total des entrées « horaires ») ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Evolution des recettes par catégories d'usagers :

En € HT	2020	2021	Evolution 2020/2019
Horaires	1 116 064,19	1 581 954,64	+ 41,74 %
Abonnés/Congrès	1 016 044,57	1 108 847,43	+ 9,13 %
Total recettes	2 132 108,76	2 690 802,07	+ 26,20 %

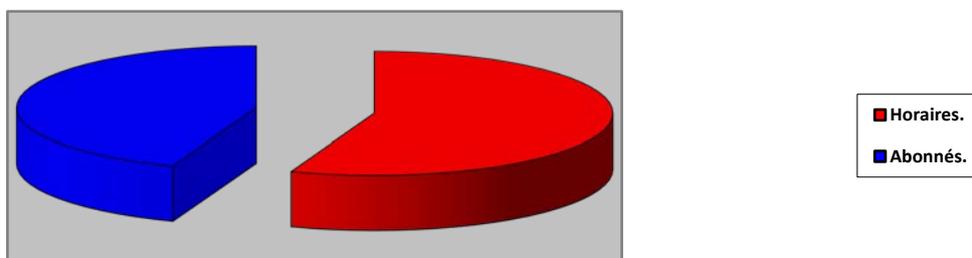


## 2.2 Analyse détaillée de l'activité par parc de stationnement :

### - Parc Saint Nicolas :

Pour l'année 2021, la recette du Parc Saint Nicolas est en augmentation de 9,61 % soit + 82 544,32 € ht par rapport à 2020.

La recette de la clientèle « horaire » représente 55,64 % de la recette totale, en augmentation de 22,63 % soit + 96 657,50 € ht par rapport à 2020.



- L'augmentation de la recette de la clientèle « horaire » est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit + 28 863 véhicules de plus par rapport à 2020, d'autre part, la « CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

- Nous constatons que la plupart des véhicules ont stationné en moyenne entre 30 minutes et 02 heures soit 56,40 % des « entrées horaires ».

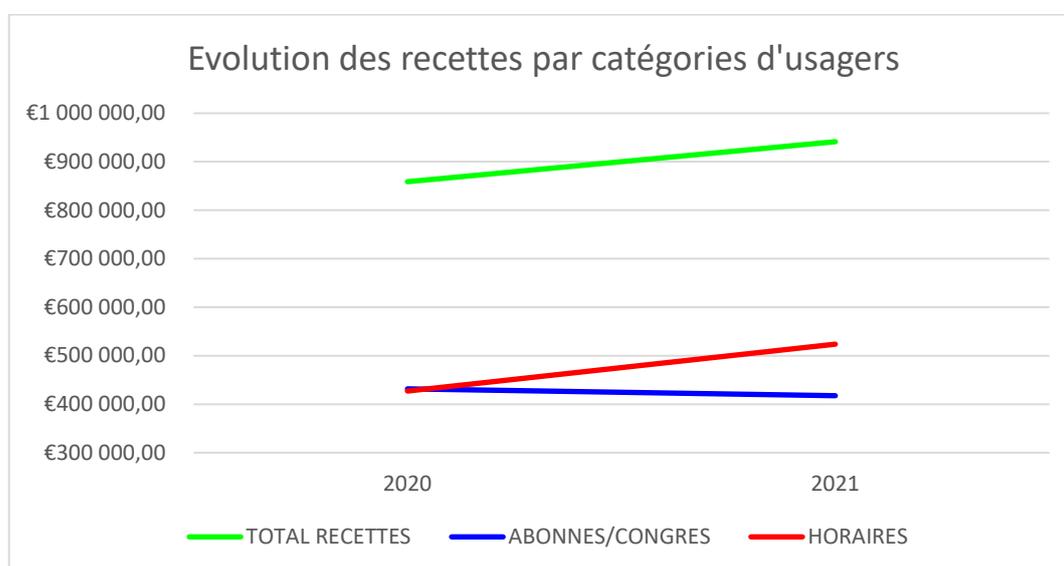
- Il est à noter que les recettes « Abonnés/Congrès » sont inférieures de 3,27 % par rapport à 2020.

Cela est essentiellement dû au report des recettes du montant des abonnements de fin d'année 2021 sur l'année 2022.

- Il est à signaler que 41 844 véhicules (soit 21,96 % du total des entrées) ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et n'ont donc pas été comptabilisés.

Evolution des recettes par catégories d'utilisateurs :

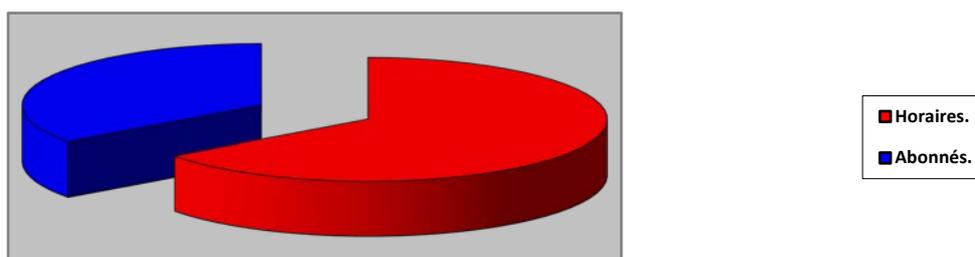
En € HT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Horaires	427 133,16	523 790,66	+ 22,63 %
Abonnés/Congrès	431 653,16	417 539,98	- 3,27 %
Total recettes	858 786,32	941 330,64	+ 9,61 %



#### - Parc de la Gare :

Pour l'année 2021, la recette du Parc de la Gare est en augmentation de 16,38 % soit + 76 609,57 € ht par rapport à 2020.

La recette de la clientèle horaire représente 64,94 % de la recette totale, en augmentation de 28,69 % soit + 78 797,85 € ht par rapport à 2020.



- L'augmentation de la recette de la clientèle « horaire » est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit + 22 460 véhicules de plus par rapport à 2020, d'autre part, la

« CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

- Nous constatons que la plupart des véhicules ont stationné en moyenne entre 30 minutes et 01 heures 45 soit 46,63 % des « entrées horaires ».

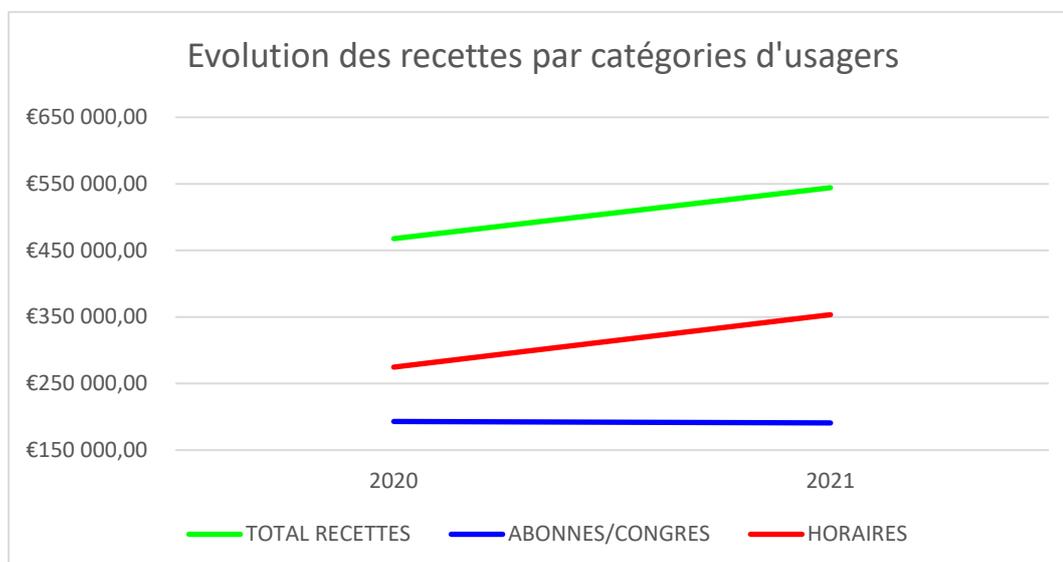
- Il est à noter que les recettes « Abonnés/Congrès » sont inférieures de 1,13 % par rapport à 2020.

Cela est essentiellement dû au report des recettes du montant des abonnements de fin d'année 2021 sur l'année 2022.

- Il est à signaler que 29 591 véhicules (soit 19,13 % du total des entrées) ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et n'ont donc pas été comptabilisés.

Evolution des recettes par catégories d'usagers :

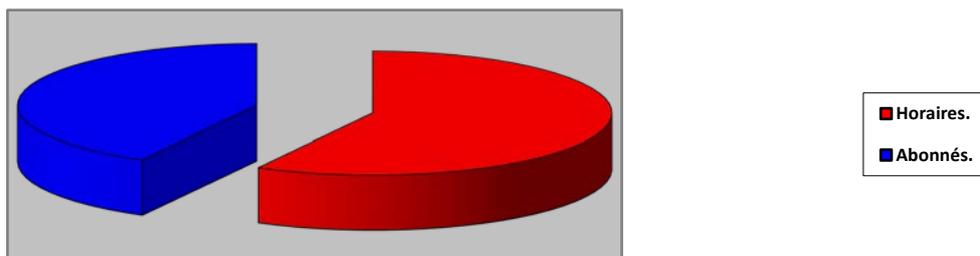
En € HT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Horaires	274 639,65	353 437,50	+ 28,69 %
Abonnés/Congrès	193 007,01	190 818,73	- 1,13 %
Total recettes	467 646,66	544 256,23	+ 16,38 %



- **Parc de la Citadelle :**

Pour l'année 2021, la recette du Parc de la Citadelle est en augmentation de 15,42 % soit + 61 082,50 € ht par rapport à 2020.

La recette de la clientèle horaire représente 57,92 % de la recette totale, en augmentation de 26,22 % soit + 54 998,64 € ht par rapport à 2020.



- L'augmentation de la recette de la clientèle « horaire » est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit + 13 183 véhicules de plus par rapport à 2020, d'autre part, la « CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

- Nous constatons que la plupart des véhicules ont stationné en moyenne entre 30 minutes et 02 heures 30 soit 48,32 % des « entrées horaires ».

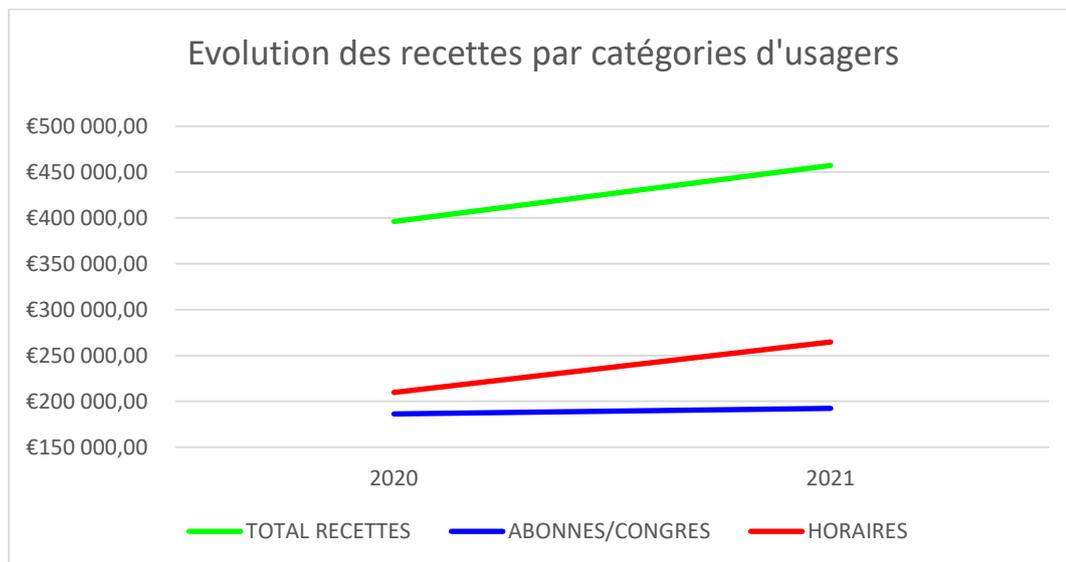
- Il est à noter que les recettes « Abonnés/Congrès » sont supérieures de 3,27 % par rapport à 2020.

Cela est essentiellement dû au report des recettes du montant des abonnements de fin d'année 2020 sur l'année 2021.

- Il est à signaler que 15 774 véhicules (soit 18,79 % du total des entrées) ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et n'ont donc pas été comptabilisés.

Evolution des recettes par catégories d'usagers :

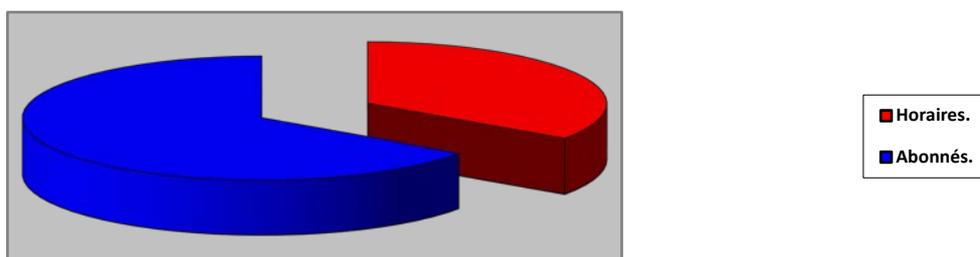
En € HT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Horaires	209 724,46	264 723,10	+ 26,22 %
Abonnés/Congrès	186 277,09	192 360,95	+ 3,27 %
Total recettes	396 001,55	457 084,05	+ 15,42 %



- **Parc du Marché :**

Pour l'année 2021, la recette du Parc du Marché est en augmentation de 8,23 % soit + 19 011,15 € ht par rapport à 2020.

Etant donné le nombre d'abonnés (262) par rapport au nombre de places physiques (170), la recette de la « clientèle horaire » ne représente que 34,62 % du total des recettes, en augmentation de 9,89 % soit 7 786,63 € ht par rapport à 2020.



- L'augmentation de la recette de la clientèle « horaire » est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit + 3 947 véhicules de plus par rapport à 2020, d'autre part, la « CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

- Nous constatons que la plupart des véhicules ont stationné en moyenne entre 30 minutes et 02 heures 15 soit 41,95 % des « entrées horaires ».

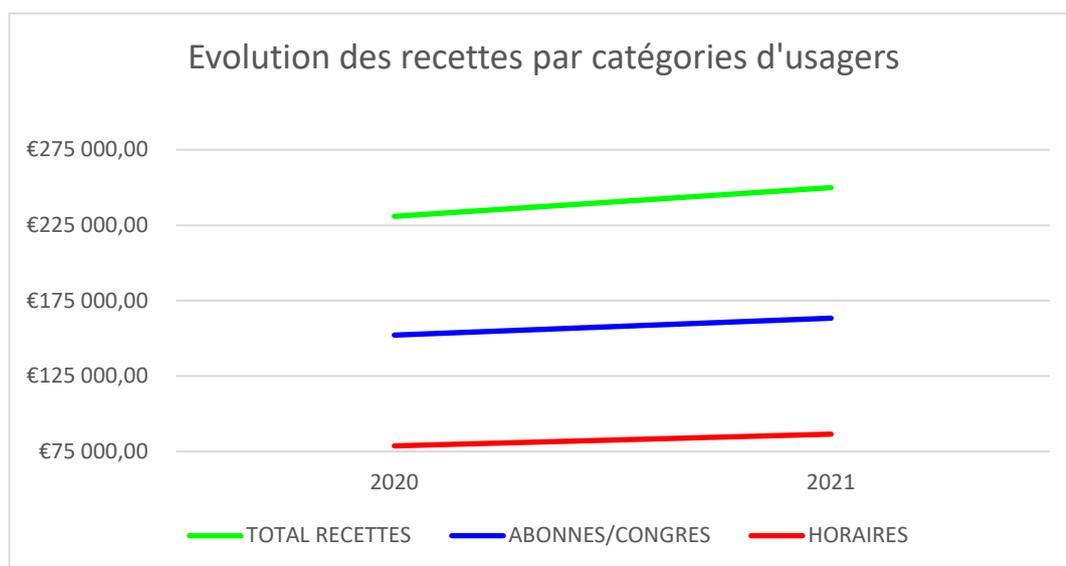
- Il est à noter que les recettes « Abonnés/Congrès » sont supérieures de 7,38 % par rapport à 2020.

Cela est essentiellement dû au report des recettes du montant des abonnements de fin d'année 2020 sur l'année 2021.

- Il est à signaler que 7 556 véhicules (soit 20,21 % du total des entrées) ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et n'ont donc pas été comptabilisés.

Evolution des recettes par catégories d'usagers :

En € HT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Horaires	78 736,51	86 523,14	+ 9,89 %
Abonnés	152 179,24	163 403,76	+ 7,38 %
Total recettes	230 915,75	249 926,90	+ 8,23 %



- **Parc de Gaudin :**

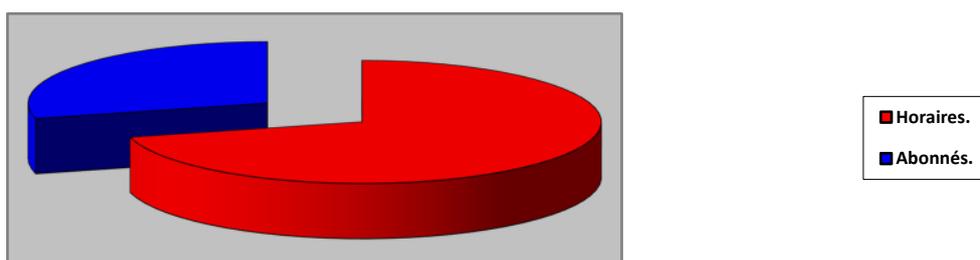
La Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais a ouvert au Public le parc de Stationnement de Gaudin (de fait, l'exploitation et la gestion) le 17 juin 2020.

Pour l'année 2021 la comparaison ne peut être effectuée que par rapport au 2ème semestre 2020.

La tarification appliquée sur ce parc est identique à celle de l'ensemble des parcs de la Régie Autonome.

Pour l'année 2021, la recette du Parc de Gaudin est en augmentation de 178,70 % soit + 227 650,23 € ht par rapport à 2020.

La recette de la clientèle horaire représente 70,95 % de la recette totale, en augmentation de 80,92 % soit + 227 650,23 € ht par rapport à 2020.



- L'augmentation de la recette de la clientèle « horaire » est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation « horaire » soit + 63 324 véhicules de plus par rapport à 2020, d'autre part, la

« CRISE COVID 19 », en 2021 a généré bien moins de restriction de déplacements et de stationnements qu'en 2020 conséquences directes de la levée des différents couvre-feux imposés en 2020 .

- Nous constatons que la plupart des véhicules ont stationné en moyenne entre 30 minutes et 02 heures 15 soit 48,23 % des « entrées horaires ».

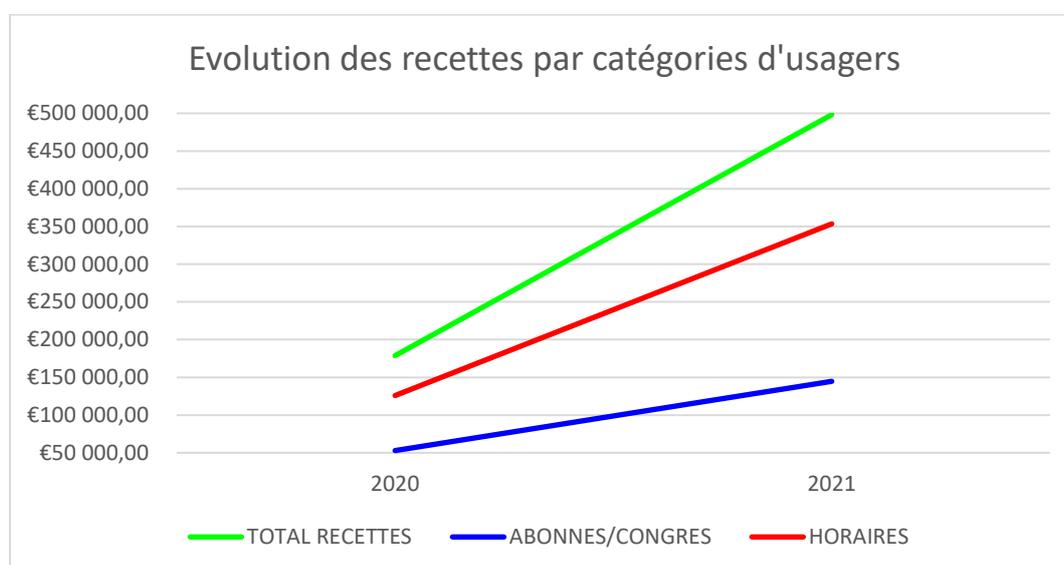
- Il est à noter que les recettes « Abonnés/Congrès » sont supérieures de 73,43 % par rapport à 2020.

Cela est essentiellement à l'année complète en Abonnés en 2021 par rapport au seul 2ème semestre comptabilisé en 2020.

- Il est à signaler que 23 702 véhicules (soit 18,36 % du total des entrées) ont bénéficié du régime de gratuité des 30 premières minutes de stationnement dans l'ensemble des parcs de stationnement de la Régie Autonome, disposition entrée en service le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et n'ont donc pas été comptabilisés.

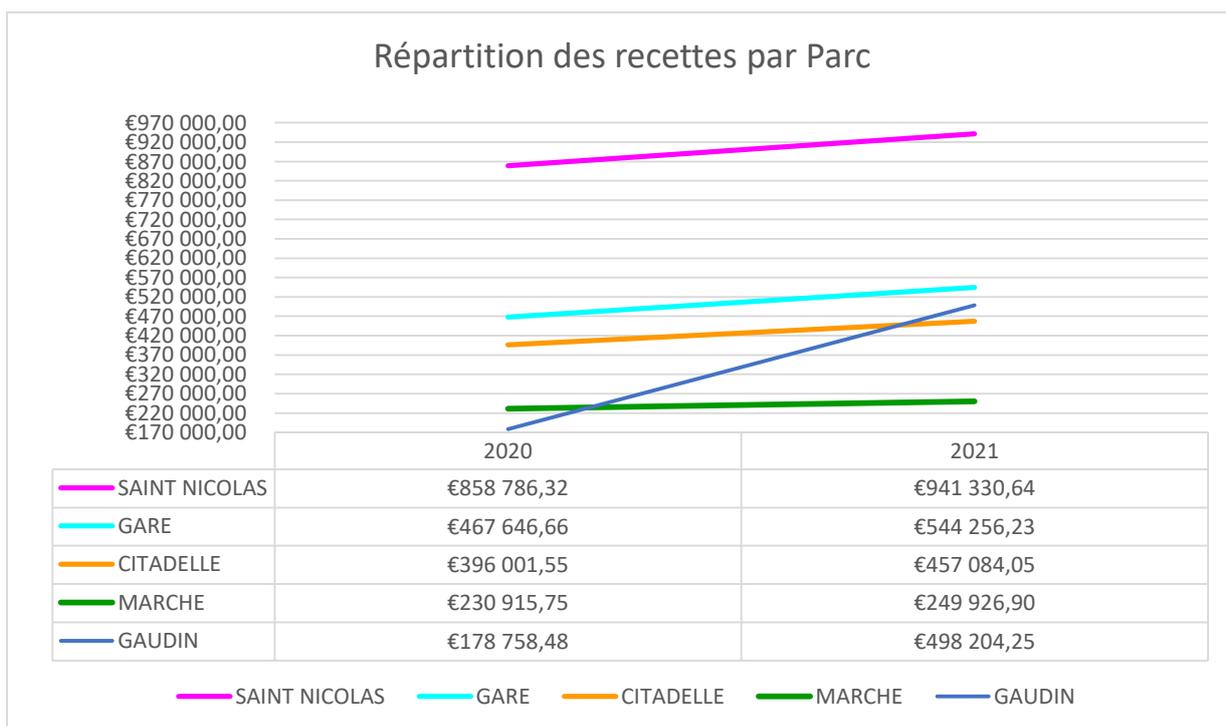
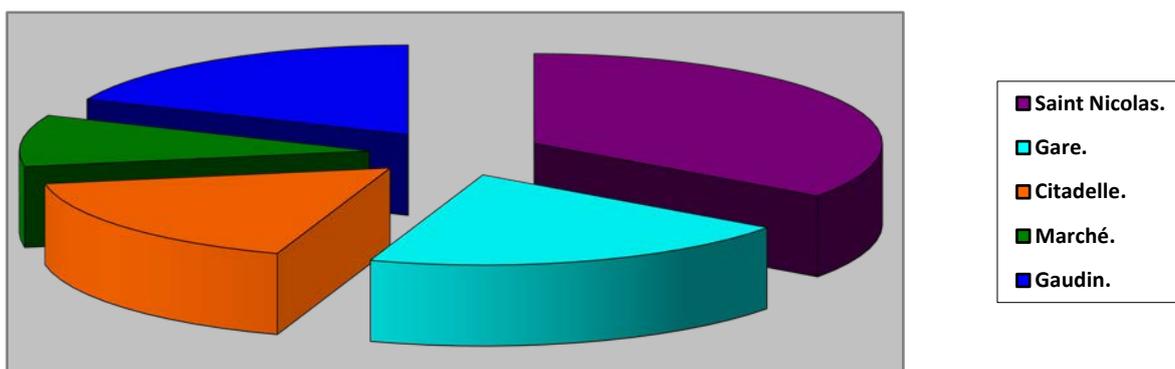
Evolution des recettes par catégories d'usagers :

En € HT	2020	2021	Réalisé 2020/ BP 2020
Horaires	25 830,41	53 480,64	+ 80,92 %
Abonnés	52 928,07	44 723,61	+ 73,43 %
Total recettes	78 758,48	98 204,25	+ 178,70 %



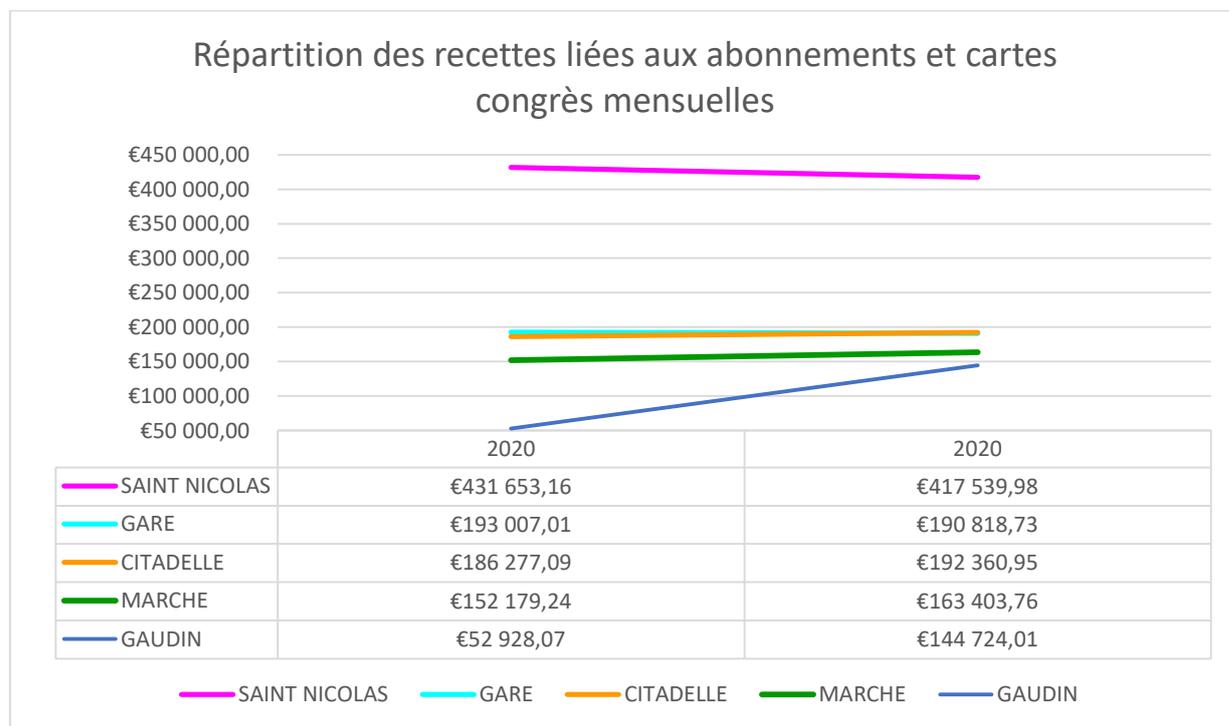
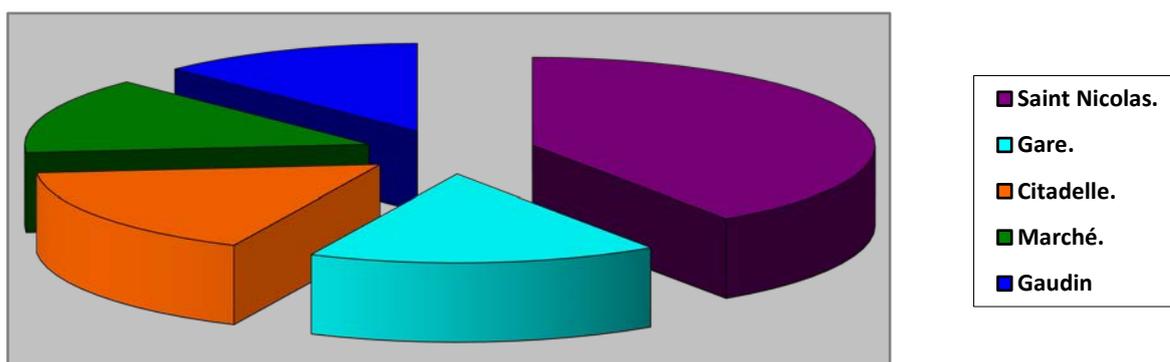
## 2.3 Répartition des recettes totales par Parc pour l'année 2021 :

- Parc Saint Nicolas : 941 330,64 € (34,97 % des recettes totales).
- Parc de la Gare : 544 256,23 € (20,23 % des recettes totales).
- Parc de la Citadelle : 457 084,05 € (16,99 % des recettes totales).
- Parc du Marché : 249 926,90 € (9,29 % des recettes totales).
- Parc du Gaudin : 498 204,25 € (18,52 % des recettes totales).



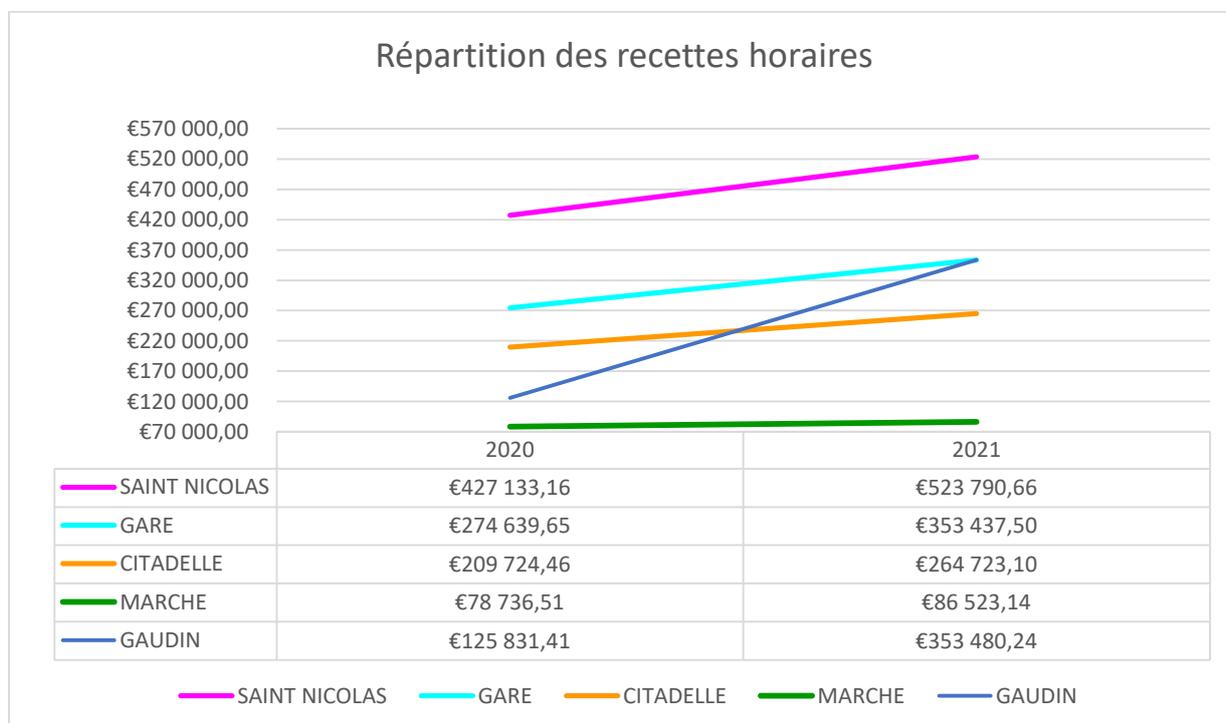
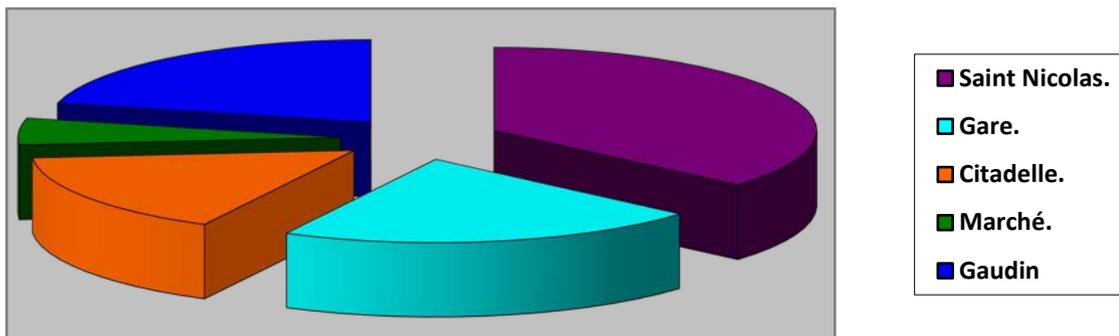
## Répartition des recettes liées aux abonnements et cartes congrès mensuelles pour l'année 2021 :

- Parc Saint Nicolas : 417 539,98 € (37,65 % des recettes totales « ABO et CC »).
- Parc de la Gare : 190 818,73 € (17,21 % des recettes totales « ABO et CC »).
- Parc de la Citadelle : 192 360,95 € (17,35 % des recettes totales « ABO et CC »).
- Parc du Marché : 163 403,76 € (14,74 % des recettes totales « ABO et CC »).
- Parc Gaudin : 144 724,01 € (13,05 % des recettes totales « ABO et CC »).



## Répartition des recettes horaires pour l'année 2021 :

- Parc Saint Nicolas : 523 790,66 € (33,12 % des recettes totales « horaires »).
- Parc de la Gare : 353 437,50 € (22,34 % des recettes totales « horaires »).
- Parc de la Citadelle : 264 723,10 € (16,73 % des recettes totales « horaires »).
- Parc du Marché : 86 523,14 € (5,47 % des recettes totales « horaires »).
- Parc Gaudin : 353 480,24 € (22,34 % des recettes totales « horaires »).



## Rapport annuel d'activité 2021 du délégataire de service public de distribution d'électricité

La société EDF SEI dispose d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans (1997-2027) établie sur la base d'un cahier des charges datant de 1992.

Ce contrat de concession organise la relation contractuelle entre EDF et l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

Les missions du service concédé sont conjointement dévolues par la loi à EDF SEI pour la Corse, en application du régime dérogatoire.

Ces deux missions constitutives du service concédées sont :

- A. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité
- B. La fourniture d'électricité aux tarifs règlementés

### **La concession de Bastia en chiffres 2021 :**

- Total Clients : 26 617, baisse de -2,26% par rapport à 2020,
  - Dont : 26 340 – Tarif Bleu <36KVA, baisse de -2,31% par rapport à 2020
  - 223 – Tarif Jaune de 37 à 250KVA, hausse de 3,72% par rapport à 2020
  - 54 – Tarif vert >250KVA, stable par rapport à 2020
- Energie acheminée : 171 MWh soit une hausse de 0,13% par rapport à 2020
- 39 Installations de production Photovoltaïque (+3 installations par rapport à 2020),  
Puissance délivrée 985 kW (+169kW par rapport à 2020)

### **A. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité**

#### Eléments financiers :

#### Investissement :

- Les dépenses d'investissement sur la concession de Bastia en 2021 ont été de 1,2M€, dont 661 000 € pour le raccordement des consommateurs et producteurs et 541 000 € pour l'amélioration du patrimoine.  
Légère baisse par rapport à l'année 2020 : 1,25 M€ avec une répartition de 819 000€ pour le raccordement et 430 000 € pour l'amélioration du patrimoine.

#### Produits et Charges d'exploitations en 2021 sur Bastia :

- Le total des recettes est de : 10,90 M€, hausse de +1,5 % par rapport à 2020,
- Le total des charges est de : 5,8 M€, hausse de +2,8% par rapport à 2020.

Cela donne un compte d'exploitation excédentaire de 5,1 M€ pour l'année 2021, stable par rapport à 2020.

Auquel il faudra soustraire les charges supplémentaires correspondant à la contribution à l'équilibre (principe de péréquation et équilibre économique global sur l'ensemble du territoire) de 4,07 M€, en hausse de 4,9% par rapport à 2020.

**Soit un solde positif de : 1,04 M€ il était de 1,22 M€ en 2020.**

#### Valeur des ouvrages concédés :

La valeur nette comptable des ouvrages concédés au 31 décembre 2021 est de 24,17 M€

Ouvrages concernés : canalisation HTA – BT, Postes HTA/BT, Branchements, colonnes montantes, comptages, transformateurs et autres biens

### Montant de la redevance de concession au titre de l'exercice 2021 :

Le montant de la redevance de concession, versé à la commune de Bastia, correspondant aux frais supportés par l'autorité concédant au titre de l'exercice 2021 est de 8029€ elle était de 7575€, en 2020.

### Eléments techniques :

Réseau de desserte au 31/12/2021 à Bastia - Haute Tension A (1000V à 50 kV) et Basse Tension (230V/400V) :

- 1 Postes-Sources,
- 101 kms de ligne moyenne tension HTA,
- 221 postes de transformation HTA/BT,
- 164 kms de ligne basse Tension (aérienne et souterraine),

### Extension des réseaux :

- Création de 5233 m de canalisation HTA en souterrain, (213 m en 2020)
- Création de 1164 m de canalisation BT en souterrain (1694 m en 2020),

### Déploiement des compteurs numériques :

- 2316 compteurs déployés sur un total de 26340
- 607 compteurs numériques installés en 2021

### Perturbations dans la continuité de fourniture :

Nombre de clients affectés par des perturbations :

- 11 clients affectés par plus de 6 coupures (13 en 2020),
- **4524 clients affectés par des coupures supérieures à 5 heures (238 en 2020).**

### Nombre de coupures réalisées pour travaux :

- Coupure sur BT : 29
- Coupure sur HT : 11

## **B. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur notre territoire :**

### Les Tarifs Réglementés de Vente :

Ils ont évolué deux fois au cours de l'année 2021 suite aux délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 14 janvier et 8 juillet 2021 suivies des décisions ministérielles du 28 janvier et 29 juillet 2021.

Ces évolutions moyennes des Tarifs Réglementés Vente (TRV) se traduisent par :

- Tarif Bleu résidentiel, deux hausses 1,93% et 1,08% HT,
- Tarif Bleu non résidentiel, deux hausses 3,23% et 0,84% HT,
- Tarif Jaune et tarif bleu +, deux hausses 2,2% et 0,4% HT,
- Tarif vert, deux hausses 2,5% et 0,2% HT,

### Facturation et recouvrement :

La facture moyenne TTC pour un client particulier au tarif bleu est découpée comme suit :

37% de consommation, 28% d'acheminement, 35% de taxes.

Taux de relève de compteur à pied : 85,47%

Nombre de clients bénéficient de la facturation électronique (dématérialisation des factures) : 11 328

### Difficultés de paiement :

Lettres de relances pour factures impayées : 11 176 en 2021, baisse de -32,90% par rapport à 2020.

#### Coupure pour impayés :

Nombre de clients en situation d'impayés était de 1198, avec au final, 91 coupures effectives et 85 réductions de puissance en période hivernale.

#### Relation clients :

##### Amélioration de la relation client :

Mise en place d'application numérique afin de faciliter l'accès aux données des clients, aux demandes, aux suivis de consommations, à la facturation électronique, au paiement par CB et aux transmissions de consommations.

Mise en place de solution pour comprendre et agir sur la consommation,

Conseil sur les économies d'énergie,

##### Solidarité envers les plus démunis :

- Une démarche d'aide au paiement, d'accompagnement et de prévention a été instaurée par EDF SEI.
- Chèque énergie : 5945 chèques énergie encaissés pour la période 2021 sur la concession, hausse de 89% par rapport à 2020, du essentiellement au chèque énergie exceptionnel et complémentaire de 100€ distribués.
- Fond de Solidarité pour le Logement (traitement des difficultés de paiement associées au logement, l'eau, l'énergie) : EDF participe à hauteur de 80 000€ pour le cofinancement de ce fond.

##### Actions en faveur de l'environnement :

- Dispositif national des certificats d'économie d'énergie,
- Programme Agir Plus en faveur de la maîtrise et demande d'Energie, travaux sur l'isolation, appareil de chauffage performant, chauffe-eaux thermodynamique.

## Rapport annuel d'activité 2021 du délégataire de service public de distribution de gaz

La distribution de gaz est basée sur une concession de 1963 selon cahier des charges gaz type annexé au décret N°611191 du 27 octobre 1961 portant application de la loi de 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Elle s'étend sur 4 communes, Bastia, San Martinu di Lota, Furiani et Ville de Pietrabugno

Le contrat de concession de Bastia a expiré, sans renouvellement, en 1993.

La distribution du GPL en Corse est une activité déficitaire et sans cadre contractuel.

Evolutions du cadre contractuel de la concession et orientation de la future DSP :

- 1993 – expiration du contrat de concession sans renouvellement
- 2011 – suppression du monopole.
- 2017 – mise en place d'une délégation de service public sous 18 mois.
- 2019 – l'IGF-CGEDD est missionné par l'état pour préparer une mise en concurrence.
- 2020 – Engie notifie un arrêt de sa prestation au 31/03/2021 en l'absence de régularisation de la situation.
- 14 janvier 2021 – Après concertation, engagement de la Ville de Bastia à relancer une procédure de mise en concurrence pour la gestion du service public Gaz, engagement de l'état à accompagner la ville dans ses démarches, engagement d'ENGIE à se porter candidat à la consultation qui sera lancée et à assurer la gestion du service pendant la période transitoire et création de 2 comités de pilotage pour la période transitoire et pour le lancement du marché d'appel d'offre sur Bastia, San Martinu di Lota, Furiani et Ville de Pietrabugno.
- 27 avril 2021 lancement de la procédure de DSP relative à la concession de service public de fourniture, transport, stockage et distribution de gaz (propane) Gaz.
- 28 avril 2021 Approbation par le conseil municipal de Bastia d'un versement d'une subvention de 1 415 155,20€ (dont 70% pris en charge par l'état soit 990 608,64€) correspondant à la convention de financement du déficit d'exploitation décidé lors du comité de pilotage traitant de la période transitoire.
- Juillet 2021 le Comité de pilotage pour « Appel d'offre » composé des représentant de l'état et des 4 communes a décidé de la sortie progressive du GPL et tendre vers la mise en œuvre de la transition énergétique prévoyant le déploiement d'offres alternatives. du territoire pendant la durée de la prochaine concession.
- la procédure de consultation est actuellement en cours, la réception des offres est prévue pour le 30 novembre 2022. Le marché prévoit l'abandon progressif du GPL, le démantèlement des réseaux et des équipements de stockage. En parallèle les communes de Bastia, San Martinu di Lota, Furiani et Ville de Pietrabugno doivent prévoir le déploiement d'offres alternatives.

Exécution du Service :

### Exécutant du service

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 euros - RCS Nanterre 542 107 651

Siège Social : 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie

**Centre de Corse ZAE ERBAJOLO - 20600 BASTIA**

Tel. : **04 95 32 84 12** (Appel non surtaxé)

En 2018 ENGIE adhère au Comité Français du Butane et du Propane. (CFBP). Acteur de référence dans le secteur de l'énergie.

ENGIE est certifié ISO 9001 et 14001 pour le processus « conduite et surveillance du réseau gaz et raccordement individuel gaz »

Ressources humaines :

Le centre EDF/Engie en Corse exerce en qualité de concessionnaire de fait.

Les activités sont fortement mutualisées entre Ajaccio et Bastia et entre électricité (EDF) et Gaz (Engie).

Pour la DSP Gaz de Bastia Engie affecte directement 36,5 Equivalents Temps Pleins.

Eléments techniques :

#### Stockage du Gaz et approvisionnement :

Situé sur le site de l'Arinella il bénéficie d'une autorisation préfectorale du 27 mai 1986, modifié et complété par arrêtés préfectoraux.

Le stockage se fait en propane liquide, puis est transformé en propane gazeux.

Ce site est composé :

- D'un site de déchargement en mer,
- Une canalisation de transport,
- 3 réservoirs sous talus d'une capacité totale de 1430 Tonnes
- 3 vaporisateurs

L'approvisionnement du site en gaz est réalisé par navire LPG tanker en provenance de Fos-Lavera, en 2021, 11 dépotages ont été réalisés (13 en 2020)

Quantité de gaz en MWh acheté en 2020 : 61 689.

Quantité de gaz en MWh émise sur le réseau en 2020 : 81 910

#### Réseau de distribution :

Principales caractéristiques des ouvrages GPL

Gaz distribué : Propane

Age moyen du réseau : 29,2 ans

- 29,2 ans en moyenne pour les 65,5 km de la commune de Bastia
- 17,8 ans en moyenne pour les 4,1 km de la commune de Furiani
- 39,8 ans en moyenne pour les 4 km de la commune de San Martino Di Lota
- 39,7 ans en moyenne pour les 5,4 km de la commune de Ville Di Pietrabugno

Nombre de postes de détente réseau : 7 postes

Nombre d'organes de coupure réseau : 282 robinets de réseau utiles à la conduite du réseau

#### Patrimoine :

La valeur du patrimoine s'élève à 59M€ dont 28M€ non amorti décomposé comme suit :

- Réseau de distribution : 36,2Me dont 22,8M€ non amorti.
- Réseau de stockage et transport : 23,3M€ dont 5,12Me non amorti.

Une expertise tripartite d'experts agréés auprès des tribunaux a conclu à une Valeur Nette Comptable au 31/12/2020 de 27,35 M€.

Pour information : la VNC est ramenée à 10 840 000€ par application de la prescription quadriennale et prévue dans le contrat de la future DSP en cours de passation.

Surveillance et maintenance du réseau :

#### Maintenance et expertise technique :

L'ensemble de la maintenance est réalisé conformément à la réglementation (arrêté du 13 juillet 2000 et RSDG associés).

La recherche systématique de fuites s'effectue à pied, en 2021, 44 ,75 Km de réseau ont été vérifiés et aucun dommage sur ouvrage enterré n'a été enregistré.

325 nouveaux compteurs domestiques et 1 industriel ont été posés suite à leur vérification périodique.

#### Accidentologie :

Un numéro unique d'urgence GAZ est disponible - 0800 47 33 33 et accessible 24h/24.

Pour la commune de Bastia on déplore 393 appels et 99 incidents constatés, dont 38 pour manque de gaz et 61 liés à la sécurité.

Eléments financiers :

#### Compte de résultat :

Le Chiffre d'affaire global au 31/12/2021 s'élève à 8,7M€ contre 8,2M€ en 2020, soit une hausse de 6,1%.

Les ventes énergies sont en hausse avec 79,8 GWh facturés aux clients en 2021 contre 74,2 GWh en 2020, soit une augmentation de 7,5 %.

Les charges liées aux investissements s'élèvent à 1 908 000€, en baisse de 3,8% par rapport à 2020 (1 983 000€)

La charge d'exploitation s'élève à 9,7 M€ en 2021 contre 8,5M€ en 2020 soit une hausse de 14,26%.

Cette augmentation est essentiellement due aux augmentations suivantes :

- Charge d'approvisionnement pour un montant de 4 030 000€, soit une augmentation de +28,1% par rapport à 2020 (3 146 000€),
- Consommation en provenance de tiers pour un montant de 2 086 000€, soit une augmentation de +25,8% par rapport à 2020 (1 658 000€).

**Pour 2021 le déficit d'exploitation s'élève à 4,4M€**, ramené à 2,9M€ suite à la contribution exceptionnelle de 1 415 155,20€ correspondant à la convention de financement du déficit d'exploitation apportée par les 4 communes et l'état.

Il faut noter que l'entreprise ENGIE dans ses prévisions budgétaire de 2022 fait apparaitre un déficit de 4M€, avec une prévision d'augmentation de 28% de ces approvisionnements et de 14% de charge de personnel par rapport à 2021.

Investissements réalisés en 2021 sur l'ensemble de la concession : 2 082 000 € :

#### Bastia :

- Réseau de distribution : 1 290 000€
- Actifs de transport et dépotage : 166 000€
- Stockage et production : 582 000€ - à répartir au niveau des 4 communes.

#### Autres communes :

- Réseau de distribution : 430 000€

## Eléments Commerciaux :

Commune	Bastia	Autres Communes
Nombre de client actifs ou ayant été actif dans l'année	10208 augmentations de 1,9% /2020	983
Consommation en Gwh	100,7 augmentation de 4,4% /2020	6,9

On note une différence entre la consommation totale de la concession 107,6 GWh (page 34 du rapport) et les GWh facturés 79,8 (page 34 du rapport).

Les gros consommateurs de la Ville de Bastia, au nombre de 105, représentent 1% du nombre d'abonné mais génèrent 47% de la consommation totale sur la ville.

Il faut souligner une année à températures élevées avec 1344 Degrés Jour Unifiés (DJU) pour l'année 2021 à la Station météorologique de Bastia – Poretta contre 1235 en 2020

### Tarifification :

Client particulier Tarif Base B0 : client jusqu'à 2 usages (cuisine et/ou eau chaude)

Client Particulier Tarif B1 : client jusqu'à 3 usages (chauffage)

Client particulier Tarif agent statut des industries électrique et gazière

Client professionnel Tarif Base B0: client jusqu'à 2 usages (cuisine et/ou eau chaude)

Client professionnel B2I: client jusqu'à 3 usages (chauffage)

Client professionnel B2S ; Tarification spécifique pour les très gros consommateurs et consommateur saisonnier.

### Grille tarifaire 2021 :

On constate que les tarifs des abonnements annuels n'ont pas évolué en 2021, par contre on constate des augmentations tarifaires du kWh sur toute l'année, liées aux mouvements mensuels de l'indice public du prix du kWh.

- Prix de l'abonnement Base B0 : 96,55€/an pas de variation par rapport à 2020
- Prix du kWh Base B0 : 12,87 centimes € au 01/2021 et 14,92 centimes € au 12/2021 soit une hausse de +15,92% sur l'année 2021.
  
- Prix de l'abonnement B1/B2I : 250,31€/an pas de variation par rapport à 2020
- Prix du kWh Base B1 et B2I : 8,97 centimes € au 01/2021 et 11,02 centimes € au 12/2021 soit une hausse de + 22,85% sur l'année 2021.

### Evolution du portefeuille clients sur l'ensemble de la concession :

Si on note une augmentation de 2% en 2021 des clients actifs ou ayant été actifs sur l'année avec un total de 11086, on constate que dans le bilan de fin d'année les clients actifs ne sont plus que 10094 ce qui indique des mouvements clients important sur le périmètre de la concession.

Si l'on compare les indicateurs sur une année on note une érosion d'environ 209 clients sur l'année 2021 pour l'ensemble de la concession.

#### Demande Clients :

Le nombre de réclamation est en hausse par rapport à 2020 : 26 réclamations en 2021 pour 13 en 2020.

Le nombre d'interventions programmées de coupure pour impayés est en hausse par rapport à 2020 : 432 en 2021 pour 115 en 2020.

### **Rapport annuel d'activité 2021 du délégataire de service public du crématorium d'Ondina**

La Ville de Bastia a délégué l'exploitation du crématorium d'Ondina à la société Omnium de Gestion et de Financement (OGF) sous la forme d'un contrat d'affermage qui a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2013. La mise en service de l'équipement a été effective le 04 novembre 2013.

En respect des dispositions légales, le délégataire soumet chaque année au conseil municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

#### **1. Rappel des principales caractéristiques du contrat de délégation de service public :**

Durée : 10 ans à compter de la mise en service  
soit jusqu'au 03 novembre 2023.

Redevance fixe annuelle : 85 000 € HT **révisée annuellement** de 3%

#### **Soit 117 270 €HT en 2020 et 125 610 €en 2021**

Redevance variable :

CA entre 250 et 350 000 euros

2% du CA la 1<sup>ère</sup> année par tranches

3% du CA la 2<sup>ème</sup> année

4% du CA la 3<sup>ème</sup> année

CA entre 350 et 450 000 euros

7% du CA

CA supérieur à 450 00 euros

33% du CA

#### **Soit 15 775 €HT en 2020 et 21 070.42 €en 2021**

#### **2. Analyse de l'activité, qualité du service :**

##### **2.1 La crémation à Bastia**

Le nombre de crémations est de 589 en 2021 et de 471 en 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population. Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant

la pandémie. On relève à cet égard trois pics d'activité en février-mars, en août-septembre et en décembre.

L'évolution du nombre des crémations à Bastia est la suivante :

Années	Nombre de crémations	Evolution
2013	75	-
2014	445	-
2015	397	10,8%
2016	382	3,8%
2017	429	8,1%
2018	436	1,6%
2019	463	6,0%
2020	471	1,0%
2021	589	22.9%

Si les crémations concernent majoritairement des défunts issus de l'agglomération bastiaise, de nombreuses familles issues de toute l'île ont recours au crématorium de l'Ondina. C'est ainsi qu'en 2021 sur les 579 crémations intervenues, 70.9% concernent des défunts dont le dernier domicile était établi hors du périmètre de la communauté d'agglomération bastiaise, contre 71.6% en 2019.

## **2.2 Eléments d'analyse de la qualité de service :**

Aucune cérémonie du souvenir n'a eu lieu en 2020 et en 2012 en raison de la crise sanitaire.

Il ressort de l'exploitation du registre d'appréciation du service qu'en 2021 les familles endeuillées ont été sensibles à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposé par le personnel du crématorium. L'organisme dispose de la certification Qualicert.

### **Avis des usagers :**

En 2021, les enquêtes de satisfaction ont été temporairement arrêtées par mesures sanitaires et par principe de précaution vis-à-vis des familles et du personnel.

### **Fonctionnement et amélioration du service :**

Le délégataire soucieux de la sécurité de ses agents a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation du service.

Il a décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (protection travailleur isolé) / DATI (dispositif d'alarme pour travailleur isolé).

## **3. Les conditions d'exécution du service public :**

### **3.1 Faits marquants :**

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Il a été nécessaire de s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

### **3.2 Compte rendu technique :**

#### **Horaires :**

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00
- le samedi matin de 7h30 à 12h00

#### **Moyens en personnel :**

L'effectif est composé de deux agents d'exploitation funéraire à temps complet. Il y a un responsable et un agent du crématorium. Ces derniers sont polyvalents, ils effectuent les tâches administratives, accueillent les familles et les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, conduisent le four de crémation et procèdent au nettoyage des installations techniques.

Ces deux personnes sont placées sous l'autorité du directeur d'agence et ont bénéficié de formation durant l'année.

La continuité du service est assurée par du personnel suppléant en cas d'absence du personnel titulaire.

#### **Tarifs :**

Le tarif pour une crémation adulte est de 1019.23 euros TTC. Ces tarifs ont fait l'objet d'une variation de 8.23 % par rapport aux tarifs 2020.

### **3.3 Rapport technique :**

Les installations publiques et techniques ont fait l'objet d'un contrôle de conformité et des dispositifs de sécurité en décembre 2014 par le bureau VERITAS. L'habilitation est en cours de renouvellement.

### **4. Les comptes du délégataire :**

Les éléments financiers relatifs à la concession d'Ondina ne font pas l'objet de compte d'exploitation propre.

Le chiffre d'affaire pour l'année 2021 s'élève à 462 274€ contre 380 274 euros en 2019. Le chiffre d'affaires est en augmentation compte tenu de l'augmentation des tarifs et de la hausse du nombre des crémations d'exhumations.

En 2020 les charges de personnel s'élèvent à 97 207 € contre 90 709€ euros pour l'année 2020.

Les autres charges d'exploitation restent également stables. A noter toutefois, une hausse sensible des charges liées aux contrôles réglementaires qui s'élevaient à 3 980€ en 2020 contre 590€ en 2019 en raison du contrôle des installations funéraires et des rejets atmosphériques effectués tous les deux ans connaissent une diminution de 50 % en 2021. Elles s'élèvent à 1980€.

Enfin les frais de siège représentent 39 293€ des produits d'exploitation contre 30 800 en 2020. Ils comprennent l'assistance administrative assurée par les services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finances, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des crématoriums.

### **Conclusion :**

Ce bilan s'inscrit dans le droit fil des exercices précédents : une activité pérennisée et une qualité de service reconnue. La prochaine délégation de service public qui devra intervenir en novembre 2023 est en cours de renouvellement.